

LE 24 NOVEMBRE 2001.

LES URSULINES DE LANNION AU XVIII^e SIECLE.

EMMANUELLE DANIELLOU

Difficile de traverser la ville de Lannion sans réaliser la place qu'occupent aujourd'hui encore les Ursulines dans la vie des Lannionnais ! Cet ordre religieux à vocation enseignante trouve ses origines en Italie, mais c'est tout d'abord une société de filles congrégées qu'Angèle Merici a fondé en 1535. Les premières filles de Sainte Angèle arrivèrent en France dès la fin du XVI^eme siècle et rapidement formèrent plusieurs branches (dont les principales étaient Paris et Bordeaux) qui furent érigées en ordres monastiques (avec règle et clôture). Issues de la branche bordelaise, les Ursulines de Lannion ont été fondées par les communautés de Tréguier et de Saint-Brieuc en janvier 1659 après plusieurs années de tractations.

1 Organisation du monastère.

A l'image de la plupart des monastères de l'époque, celui des Ursulines de Lannion était composé de deux sortes de professes : les sœurs de chœur, appelées aussi choristes, et les sœurs converses. Ces dernières étaient attachées aux tâches matérielles de la communauté et correspondaient à peu près au quart de l'effectif à l'époque étudiée. Les choristes étaient les seules à pouvoir enseigner et accéder aux fonctions de gouvernement. Chaque monastère d'Ursulines était autonome ; à leur tête, était élue une supérieure pour une durée de trois ans. Ce triennat était renouvelable une fois si bien que la plupart du temps, les supérieures restaient en charge six années de suite. On aboutit ainsi quasiment à des monopoles de certaines religieuses ou familles : les deux sœurs Anne-Louise et Claude-Renée de Crésolles ont été à elles deux et sans interruption à la tête de la communauté de Lannion de 1725 à 1755. L'élection avait lieu vers les mois d'avril-mai sauf lorsque la supérieure décédait en charge. Nous pouvons distinguer une sorte de profil type de la supérieure au XVIII^e siècle à Lannion : lors de leur première élection, toutes avaient plus de 40 ans, au moins 20 ans de vie religieuse à leur actif et appartenaient plutôt à la noblesse.

La supérieure n'était pas seule à assumer la bonne gestion de la maison. Elle était assistée de la préfète, considérée comme le bras droit de la supérieure, de la procureuse qui s'occupait de la tenue des comptes, de la discrète qui veillait à conserver l'union. A chaque prise de décision, la supérieure réunissait le chapitre et ne gouvernait donc pas de façon arbitraire mais après avoir consulté les autres religieuses. Nous remarquons que ces officières suivaient le rythme des élections et restaient ainsi en charge le temps de 6 années. Il faut présenter encore la maîtresse des novices, réputée pour donner le bon exemple et recruter de bons éléments pour le noviciat, et la maîtresse des pensionnaires aux capacités pédagogiques appréciées. La communauté des Ursulines de Lannion a pu compter jusqu'à près de 60 moniales mais toutes n'étaient pas occupées à l'enseignement des jeunes filles. En 1766 par exemple, seulement 20 religieuses assuraient la tenue des classes des externes comme des pensionnaires, alors que la communauté était alors composée de 55 religieuses. Cette proportion semble toutefois plus élevée que chez les Ursulines de Provence étudiées par Claude-Alain Sarre.

Bien qu'indépendante, la communauté des Ursulines de Lannion était sous le contrôle de l'évêque du diocèse qui en était le supérieur de droit. Parfois il se faisait représenter comme entre 1768 et 1784 où ce fut le recteur de Ploumilliau, M. de Lésormel, également syndic du clergé, qui assura cette fonction auprès des Ursulines de Lannion. Le supérieur veillait à la bonne conduite du monastère et était présent la plupart du temps aux différentes cérémonies. Une correspondance assez régulière nous révèle un des rôles de l'abbé de Lésormel qui leur donnait nombre de conseils mais uniquement en matière temporelle : les lettres qui subsistent ne contiennent que très peu d'échanges spirituels. L'évêque nommait également un confesseur qui restait en fonction pendant 10 années. Rétribué 300 livres par an, il bénéficiait d'abord d'un rôle de proximité et avait même un appartement réservé au monastère. En cas d'indisponibilité, des confesseurs extraordinaires étaient également désignés pour le suppléer. D'autres religieux tant prêtres que réguliers étaient en lien avec les Ursulines. Les actes de noviciats, de professions et de sépultures en témoignent : prêtres de la paroisse de Lannion ou de la paroisse d'origine des religieuses, Capucins, Dominicains, Augustins apparaissent parmi les signatures.

Certes, les Ursulines étaient soumises à la clôture, mais leur apostolat auprès de la jeunesse influait inévitablement sur leur rythme de vie. Les contacts avec le monde étaient évidemment plus courants que pour des contemplatives, pendant la tenue des classes des pensionnaires mais surtout des externes, qui chaque jour apportaient un petit air de l'extérieur. Cependant les dortoirs et réfectoires étaient séparés de ceux des moniales. Les parloirs constituaient encore un lieu de contact avec le monde ; des permissions accordées par l'évêque en 1673 indiquent les habitudes lors des visites : « la supérieure recommandera de ne les point mener dans les chambres des autres religieuses si ce n'est de leur proches parentes' ». La journée commençait tôt à 5 ou 6 heures suivant la saison et le coucher était fixé à 21 heures ; 5 heures étaient consacrées à la prière et elles avaient également un office quotidien. Le calendrier était bien entendu calqué sur l'année liturgique mais on remarque aussi l'impact des triennats des supérieures sur le rythme de l'année ; les comptes étaient arrêtés chaque année en avril-mai et non en fin d'année. Par ailleurs, les cérémonies de vêtures et de professions revenaient souvent, puisque tout au long du XVIIIème siècle, on ne compte que 5 années sans. Il était de coutume que la famille de la novice et encore plus souvent de la nouvelle professe offre le repas. Chaque année, elles bénéficiaient de retraites sur une semaine, une à l'automne et une autre début juillet. Les périodes telles que le Carême ou l'Avent étaient également vécues et le jeûne respecté. Enfin des événements « extraordinaires » comme la béatification de la fondatrice de la congrégation, Angèle Merici, ont marqué la vie au monastère. C'est à partir des années 1750 que les monastères français souhaitèrent voir entamer le procès de béatification. Les Ursulines de Lannion semblent avoir répondu rapidement à l'appel de fonds et envoyèrent en mai 1757 100 livres à Rome « pour la canonisation de Sainte Angelle »².

L'enseignement des Ursulines était voué tout d'abord aux plus pauvres qui venaient au monastère en tant qu'externes, mais nous avons à ce sujet moins d'archives. Néanmoins nous pouvons avancer qu'en 1766, les Ursulines de Lannion accueillirent 200 externes, ce qui correspond à la moyenne de ce que l'on pouvait trouver ailleurs dans le royaume. Les classes étaient situées hors de la clôture, en rez-de-chaussée et ainsi faciles d'accès de l'extérieur. Les externes devaient avoir le moins de „contacts possibles avec les pensionnaires dont les classes mais aussi la cour était séparées. Les effectifs -des pensionnaires demeurèrent extrêmement variables tout au long de la période mais ont globalement augmenté tout au long du siècle ; on a pu atteindre 60 pensionnaires dès la première moitié du siècle. Les effectifs dépendaient étroitement du contexte alentour : ainsi la crise de 1774-1775 qui frappa toute la province se ressentit sévèrement chez les Ursulines de Lannion. L'épidémie de typhus entraîna la désertion des classes et le décès de 2 jeunes pensionnaires. La durée de séjour au pensionnat restait la plupart du temps assez réduite : près de 80% des pensionnaires restaient moins d'une année chez les Ursulines. Le cas de Catherine Coupard reste isolé : entrée en juillet 1722, elle ne ressortit que 9 ans plus tard en août 1731. Beaucoup venaient chez les Ursulines clans le but de préparer la première Communion. Les vacances n'existaient pas à l'époque, pas plus qu'une rentrée « officielle » ; nous remarquons toutefois un pic des entrées au printemps. Le livre des pensions des pensionnaires révèle aussi les sorties de certaines des jeunes filles. Celles-ci se multiplient dans la deuxième moitié du siècle : ainsi Madeleine Le Saus, entrée en 1778, sortait chaque semaine le jeudi. Certaines des pensionnaires firent encore plusieurs séjours espacés dans le temps. L'âge des pensionnaires est assez difficile à déterminer ; elles ne devaient pas être trop petites ni trop grandes, bien que plusieurs novices s'étaient engagées après avoir passé un temps au noviciat. Deux actes de décès nous donnent toutefois un ordre d'idée, l'une ayant 11 ans et l'autre 15. Le montant de la pension s'est vu augmenter durant le XVIIIème siècle, passant de 25 livres pour trois mois au début du siècle à 45 livres en 1771. Il existait deux tarifs dépendant peut-être du degré de confort exigé. Enfin divers enseignements étaient prodigués : la morale chrétienne, la lecture puis l'écriture, les travaux d'aiguille. On apprend également que les pensionnaires pouvaient avoir des cours de chant, de dessin, de musique et d'histoire-géographie. Les Ursulines de Lannion accueillirent aussi ce qu'on appelle les grandes pensionnaires, des dames des environs, venues chercher quelque retraite spirituelle.

ADCA, H 487 : Demande de permissions, f°2-v°
² ADCA, H 488 : Livre de comptes, année 1757

La « population » du monastère pouvait ainsi atteindre des effectifs assez importants, requérant d'embaucher du personnel ; en 1727, 5 domestiques étaient employés par la communauté. Ce personnel était composé des tourières, jardiniers, valets. Les tourières constituaient le lien avec l'extérieur, allaient faire les courses en ville ou tenir la place au marché, accueillaient les visiteurs et vivaient hors de la clôture. À l'automne, il fallait embaucher des valets supplémentaires pour le « charroi » du bois et des grains. Les moniales n'étaient pas à l'abri de l'usure de leurs bâtiments et devaient faire venir régulièrement couvreurs, maçons, vitriers, serruriers... pour des réparations.

2 Le recrutement des religieuses.

Avant de prononcer ses vœux perpétuels, la future moniale subissait un temps d'épreuves de sa vocation, appelé le temps de probation. Au bout d'une première année au monastère, la postulante passait un examen avec le confesseur chargé de déceler les vocations forcées. Ensuite, avec l'accord de la communauté assemblée pour cela en chapitre, la postulante était admise à la vêtue. Là, une nouvelle année d'épreuve de la vie religieuse attendait la novice avant de pouvoir prétendre à la profession. Un autre examen était pratiqué avant les vœux perpétuels, soulignant bien la volonté de s'assurer de la vocation des prétendantes. De même, le temps de probation pouvait varier d'une novice à une autre et pour certaines, celui-ci dura nettement plus de 2 ans. Selon le Concile de Trente, l'âge requis pour faire profession était 16 ans, reculé à 18 ans par l'édit royal de mars 1768. À Lannion, les exemples de profession avant 20 ans étaient assez courants jusqu'en 1738 pour devenir rares dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Nous remarquons en effet un net recul de l'âge à la profession au cours du siècle des Lumières et le cas de Claude Renée de Crésolles ayant prononcé ses vœux à 15 ans en 1704 demeure vraisemblablement unique. Après 1739, près de la moitié des nouvelles professes avaient entre 21 et 25 ans.

L'étude de l'évolution des effectifs nous révèle que l'apogée du monastère s'est située entre 1728 et 1740 avec un nombre d'entrées en religion record (11 nouvelles moniales sur les seules trois années 1728-29-30). Ainsi dans les années 1740, on a pu atteindre près de 60 religieuses à Lannion. En 1695, les Ursulines de Lannion étaient déjà 31 mais on observe que le recrutement est sans cesse marqué par des avancées et des reculs. En 1790, la communauté comptait encore 43 religieuses soit autant qu'en 1729 ; elle était alors la plus peuplée du diocèse.

Les Ursulines de Lannion étaient en majorité originaires du diocèse de Tréguier (plus de 60 %) ; 30 % des religieuses venaient ensuite des diocèses limitrophes et une minorité venaient de plus loin. On compte tout de même deux Ursulines originaires de la paroisse Saint Eustache à Paris. Morlaix et ses alentours (Plourin, Pleyber-Christ) ont réellement constitué un pôle de recrutement pour la communauté des Ursulines de Lannion (avec 17 moniales). Lannion et ses environs immédiats ont également apporté au moins 19 religieuses et la paroisse de Brélévenez n'était pas en reste. On remarque enfin que les converses étaient majoritairement issues de paroisses proches du monastère.

S'il est parfois difficile de déterminer la paroisse d'origine des religieuses, il n'est pas moins facile mais tout aussi intéressant de connaître leur origine sociale et familiale. À Lannion, la noblesse n'a jamais été majoritaire et a tendu même à diminuer tout au long de la période, représentant en moyenne le tiers de la communauté. Par contre le milieu bourgeois se démarqua nettement au XVIII^e siècle avec presque toujours plus de la moitié des religieuses. C'est toutefois parmi les Ursulines nobles qu'étaient élues en grande majorité les supérieures : Madeleine Calloët, Isabeau Chrestien, les sœurs Crésolles, Marie Aime du Boisgelin, Marie Guillemette Rolland du Roscoat, Louise Françoise Coroller. Marie Anne Ansquer de la Nativité, supérieure de 1716 à 1722, était quant à elle fille d'un médecin de Morlaix. Finalement les milieux modestes ne s'imposèrent que chez les converses à qui il est vrai, on ne demandait pas une dot aussi élevée ni un niveau d'instruction égal aux choristes destinées à enseigner. Par ailleurs il est tout à fait intéressant de souligner un autre aspect, familial celui-là : si en faisant profession, les moniales se coupaient théoriquement du monde, on remarque qu'un véritable réseau familial se reformait à l'intérieur du monastère. En effet, près d'une Ursuline sur deux avait au moins une sœur dans la communauté. Il faut ajouter à cela les liens de tantes à nièces, entre religieuses mais aussi avec les pensionnaires. Le cas le mieux connu est sans conteste celui de Marie Guillemette Rolland du Roscoat de Sainte Scholastique qui avait fait profession en même temps qu'une de ses sœurs en 1743 ; là elles retrouvèrent trois de leurs cousines et quelques années plus tard une autre cousine fit encore profession, sans compter les cousines qui furent pensionnaires.

À ce propos, le pensionnat constituait pour la communauté une véritable pépinière de religieuses. La maîtresse des novices, consciente de ce potentiel, visitait régulièrement les classes de pensionnaires. Au moins

la moitié des Ursulines de Lannion qui ont fait profession entre 1702 et 1743 ont été auparavant pensionnaires dans cette même maison (et ceci ne prend pas en compte celles qui ont pu être en pension dans d'autres maisons religieuses).

3 La vie religieuse : stricte observance ou relâchement ?

Certes, les Ursulines étaient cloîtrées mais leur apostolat auprès de la jeunesse les mettait forcément en contacts fréquents avec le monde. L'Ancien Régime est une époque où les procès étaient tout à fait courants dans la société et les communautés religieuses n'en étaient pas exemptes. Des problèmes de voisinages, des rentes non payées, des pensions de moniales non versées étaient à l'origine de la plupart d'entre eux et ces procès s'étendaient sur plusieurs années voire même des décennies. Une correspondance assez abondante nous est également parvenue à travers laquelle les sentiments s'expriment et ainsi les caractères ; plusieurs lettres échangées entre la supérieure et Madame Beaumont de Morlaix nous révèlent des pointes de jalousies et une certaine rivalité entre ces femmes laissant apercevoir une incursion certaine de l'esprit du monde dans l'enceinte du cloître. De même la correspondance échangée avec le supérieur du monastère, Monsieur l'abbé de Lésormel, ne retranscrit quasiment aucun entretien spirituel. Enfin, les grandes pensionnaires, reçues plus fréquemment dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ajoutaient à ces effets néfastes de l'extérieur sur la vie régulière. Certaines de ces dames des alentours de Lannion venaient moins au monastère pour une retraite spirituelle que « pour régler leurs affaires en ville » ou « prendre les eaux ».

Nous pouvons noter également la présence dans le registre des pensions de deux messieurs hébergés quelques temps chez les Ursulines. Le premier fut Monsieur Beaumont avec l'accord de l'évêque afin de remettre de l'ordre dans les affaires de la communauté (dont l'équilibre des comptes était alors difficile à trouver). Un peu plus tard, ce fut au tour de Monsieur du Helles, sans doute le père d'une pensionnaire, qui vint quelques jours pour « prendre les eaux ». Toutes ces petites digressions, si elles en sont réellement ont pu ainsi altérer quelque peu l'observance régulière des moniales dans les années 1770, mais l'attitude unanime des Ursulines de Lannion au moment de la Révolution est bien le révélateur de la réalité de leur vocation.

4 Situation matérielle et vie quotidienne.

Arrivées en janvier 1659 à Lannion, les Ursulines commencèrent à édifier leur monastère en 1670 et la construction fut progressive. Mais les biens des Ursulines de Lannion ne se limitaient pas aux seuls bâtiments monastiques. Elles possédaient plusieurs maisons situées dans Lannion et la plupart proches du monastère. Celles-ci leur fournissaient de petites rentes qui ne représentent jamais une grande part de leurs revenus contrairement à d'autres grandes abbayes de l'époque. Elles jouissaient encore de quelques domaines ruraux à Louargat, Coatreven, Troguery ou encore Ploezal.

La principale source de revenus de la communauté correspondait aux pensions des religieuses. Le contrat de religion était établi au moment de la profession et fixait le montant de la dot et de la pension viagère. Celle-ci s'élevait le plus souvent à 150-200 livres mais le montant était variable. Pour les converses, la pension était nettement inférieure allant de 21 livres à 90 livres. La pension la plus élevée qui soit connue fut celle de Marie Françoise Rose Le Bihan de Kerallo de saint Hyacinthe. Professe en 1758, son contrat de religion prévoyait une rente viagère de 400 livres par an. Un tel cas fut exceptionnel à Lannion et d'ailleurs noblesse ne rimait pas forcément avec pension élevée (Marie Joseph Pic de la Mirandole de Saint Louis ne bénéficia que d'une pension de 90 livres). La plupart des dots convenues au XVIII^e siècle avec la famille des religieuses se situaient autour de 1000 livres. Très peu dépassèrent les 2000 livres mais plusieurs furent inférieures à 800 livres : le montant était donc variable.

Cependant une autre source de revenus allait prendre de plus en plus d'importance au fil de siècle : les pensions des pensionnaires, puisqu'elles parvinrent même à supplanter les pensions des religieuses vers la fin de la période. Certaines pensionnaires payaient néanmoins en nature : des pensions étaient ainsi payées en basiques de vin, en lait ou encore en échanges de services. Les Ursulines tiraient encore quelque parti de leur enclos et vendaient sur le marché les produits de leur jardin, de la confiture, des vaches, des dindons ou encore les ouvrages des moniales.

A propos des décharges, tout ce qui correspondait aux dépenses de bouche était majoritaire bien que leur enclos leur fournissait une partie de ce dont elles avaient besoin. Elles faisaient chaque année des provisions de céréales, de beurre, de sel. Grâce au livre des comptes, on les voit également consommer

régulièrement de la viande, de la volaille pour les pensionnaires et les sœurs malades, du poisson (le plus souvent de la morue). La consommation de viande chutait nettement en période de Carême, un peu moins pendant l'Avent. La consommation de riz ou de fromage semble n'avoir été qu'occasionnelle, par contre elles achetaient les fruits de saison. On ne remarque pas de frais de boulangerie puisqu'elles disposaient dans leur enclos d'une maison avec four pour fabriquer leur pain. A partir de 1760, nous observons quelques innovations : la consommation de tabac devient courante, elles achètent aussi des terrines, des pois.

Les Ursulines devaient aussi prévoir dans leur budget les frais de procédures, très fréquents tout au long du siècle, les dépenses de « vesterie » même si elles faisaient beaucoup par elles-mêmes, les frais de sacristie. Pour se chauffer, elles faisaient leurs provisions de gros bois au début de l'automne. En tant qu'enseignantes, les dépenses de papier achetées par rames, de plumes et d'ancre étaient également courantes. Enfin, il faut bien prendre en compte certaines charges habituelles - t'ales les gages des domestiques, les impôts, les frais de médecin et de chirurgien, de réparations des bâtiments, les honoraires du confesseur.

Cependant si la comptabilité a semblé saine jusque dans les années 1730 (et on remarque d'ailleurs qu'elles ont traversé sans trop d'encombres la banqueroute de Law), les difficultés sont arrivées ensuite. Au regard du livre de comptes, toujours tenu régulièrement, entre 1743 et 1791, seules 14 années ont été bénéficiaires.

Nous notons tout de même une volonté constante d'aller à l'économie. Elles subvenaient à beaucoup de leurs besoins. Elles travaillaient le lin et bénéficiaient même d'une pièce à buée dans leur enclos. De même un appartement était consacré à la broderie. Dans les inventaires dressés à la Révolution, nous relevons également des « poiles crêpières » et autres ustensiles de cuisine qui nous indiquent leurs habitudes alimentaires.

D'un point de vue culturel, leur bibliothèque ne semble pas avoir été très importante mais les indications dont nous disposons à ce sujet sont trop minces pour pouvoir apporter de réelles conclusions. On nous parle en effet d'une simple armoire où étaient rangés les livres de la communauté. La plupart des Ursulines, converses comprises étaient néanmoins alphabétisées, en témoignent les signatures des actes de vêtue ou de profession. Nous avons toutefois le cas de deux religieuses de la condition de Marthe ; toutes deux ne purent signer le jour de leur profession d'une main habile : Marie Madeleine Tilly de Sainte Monique au milieu du siècle recopia un modèle et Elisabeth Huet de l'Ange Gardien apposa une simple croix sur son acte dans les années 1770. Lannion était située en Basse-Bretagne où le Breton était parlé mais aucune archive ne nous est parvenue dans la langue du pays, si ce n'est quelque mention au travers d'un inventaire. Les moniales devaient pourtant parler le breton ne serait-ce que pour se faire comprendre de leurs élèves, voire de certaines religieuses : le 6 mars 1793, la supérieure fut interpellée avec deux autres Ursulines dont la Sœur de l'Ange Gardien qu'on interrogea « tant en françois qu'en idiome breton » mais celle-ci ne répondit qu'en breton.

Il reste enfin à évoquer la mort des moniales. Elles étaient enterrées dans le cloître du monastère et plusieurs prêtres étaient présents à chaque fois. Il est possible de calculer l'espérance de vie des Ursulines de Lannion au XVIII^e siècle qui comme dans le reste du royaume demeurait nettement plus élevée que dans le monde. A l'époque, une femme de 20 ans pouvait espérer atteindre l'âge de 37 ans. A Lannion, l'espérance de vie des Ursulines était bien supérieure puisque l'âge moyen au décès était de 61,48 ans. Nous connaissons un cas de décès à l'âge de 90 ans : le 14 mars 1766, Marguerite de Trogof de l'Incarnation est décédée après 70 ans de vie religieuse. Quelques personnes de l'entourage des Ursulines sont venues finir leurs jours au monastère et furent inhumées dans le cloître : deux demoiselles Crésolles, sœurs de moniales, dans la première moitié du siècle ou encore deux petites pensionnaires lors de la crise de 1774.

La communauté des Ursulines de Lannion au XVIII^e siècle était donc un monastère bien organisé sur le plan temporel mais aussi spirituel. Les archives manifestent la volonté constante de s'assurer de la réalité des vocations des futures religieuses et d'éviter au maximum les vocations forcées. De même on ne remarque pas de réelle crise des vocations dans ce siècle des Lumières, si ce n'est une baisse sensible du nombre des entrées dans la deuxième moitié du siècle. Ayant connu son apogée dans les années 1730, la communauté était loin d'être moribonde à la Révolution et se distinguait même comme la plus peuplée du diocèse. D'un recrutement d'abord diocésain, la communauté des Ursulines de Lannion a su s'intégrer aussi dans un schéma plus provincial. Contrairement à ce qu'on a pu observer dans d'autres provinces ou villes plus importantes, les Ursulines furent majoritairement d'origine bourgeoise et la noblesse ne fut jamais la plus représentée. Un certain relâchement enfin a pu se faire ressentir dans les années 1770, mais les attaques de la Révolution aboutissant à leur expulsion du monastère en 1792, furent en quelque sorte le catalyseur de leur vocation et la situation globale du monastère de Lannion est ainsi cohérente avec le reste du royaume.